



**CONDITIONS D'ENGAGEMENT
DES ÉDUCATRICES SOCIALES ET ÉDUCATEURS SOCIAUX
A L'OFFICE MEDICO-PEDAGOGIQUE
ANNEE SCOLAIRE 2012 - 2013**

La direction générale de l'Office médico-pédagogique se réserve le droit d'exiger des documents complémentaires à ceux mentionnés dans ce document.

1. Conditions d'engagement
2. Permis de travail
3. Obligation de domicile
4. Dossier de candidature
5. Entretien de candidature
6. Période probatoire
7. Traitement

Ces conditions peuvent également être consultées à l'adresse internet suivante :
http://www.ge.ch/dip/travailler_dip.asp

Conditions d'engagement des éducatrices sociales et éducateurs sociaux dans l'enseignement spécialisé genevois pour l'année scolaire 2012-2013.

1. Conditions d'engagement

Peuvent participer à la procédure de recrutement, les personnes qui sont détentrices

- d'un diplôme ESTS ou HES en travail social
- ou d'une formation jugée équivalente.

Outre les exigences ci-dessus, le/la candidat-e doit :

- avoir une parfaite maîtrise de la langue française ;
- être en possession du titre exigé au plus tard le 15 juillet 2012. Un engagement formel est subordonné à l'obtention de celui-ci.

La direction générale de l'Office médico-pédagogique (DGOMP) engage les personnes dont le profil répond le mieux aux besoins de l'Office (polyvalence, expérience, connaissance des spécificités du système scolaire suisse et genevois, etc.)

2. Permis de travail

Les candidatures de personnes étrangères détentrices d'une autorisation de type C, Ci ou B sont admises.

Les candidatures de personnes ressortissantes de l'un des pays membres de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également admises. Si leur candidature est retenue et si ces personnes ne sont pas déjà au bénéfice d'une autorisation d'établissement/de séjour, elles devront, par l'intermédiaire de la DGOMP, obtenir une autorisation de travail auprès du Service des Etrangers-Confédérés (SEC) et ce, dans la limite des contingents autorisés pour les pays soumis au contingentement (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et République tchèque).

Les candidatures de frontalier-ère-s sont également prises en considération. Si leur dossier est retenu, ces personnes devront obtenir, par l'intermédiaire de la DGOMP, une autorisation pour frontalier-ère-s.

Les époux non européens de conjoints européens (cf. *supra*) habitant en Suisse peuvent également obtenir une autorisation de travail (cf. *infra*).

Les époux non européens de conjoints européens qui habitent en France peuvent se voir délivrer une autorisation par le SEC, pour autant qu'ils aient résidé en zone frontalière pendant les 6 derniers mois au minimum et disposent d'un justificatif officiel.

L'octroi de l'autorisation de travail est de la compétence du SEC. Pour plus d'information sur les conditions d'octroi d'autorisations, veuillez vous référer, notamment, au site du SEC <http://www.ge.ch/etrangers-confederes/fr>.

A dossier égal, la direction générale de l'Office médico-pédagogique favorisera l'engagement de personnes provenant du bassin de recrutement local.

3. Obligation de domicile

L'obligation de résider dans le canton peut être exigée si l'éloignement du domicile est susceptible de porter préjudice à l'accomplissement de leur devoir de service ou de fonction.

4. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est adressé à la DGOMP d'ici au **31 janvier 2012** au plus tard, à l'attention de :

Madame Valérie Alhéritière
Direction générale de l'Office médico-pédagogique
Rue David-Dufour 1, 1205 GENEVE .

Le dossier original ne doit être **ni relié, ni agrafé** et doit comprendre les pièces suivantes :

1. Le formulaire "Synthèse du dossier de candidature" complété en bonne et due forme (annexé à la fin de ce document)
2. Une lettre de candidature dûment motivée.
3. Un curriculum vitae récent et daté, faisant état :
 - des titres obtenus,
 - des expériences acquises hors du contexte de la formation initiale,
 - des références professionnelles susceptibles d'être contactées.
4. Une copie des certificats et/ou attestations de travail.
5. L'original d'un certificat de bonnes vie et mœurs récent (de moins de trois mois).
6. L'original d'un extrait de casier judiciaire (de moins de trois mois).
7. Une copie du permis C, Ci ou B pour les ressortissants étrangers qui résident en Suisse ou du permis G pour frontaliers s'il y a lieu.

→ **Une photocopie complète du dossier original sera jointe à l'envoi.**

→ **Les dossiers incomplets seront retournés par retour de courrier.**

5. Entretiens de candidature

Les candidat-e-s dont le dossier aura été retenu seront convoqué-e-s à un premier entretien avec la Direction pédagogique de l'Office. Cet entretien portera notamment sur les points suivants :

1. les compétences didactiques du/de la candidat-e
2. la conception de la fonction d'éducateur/trice et l'adhésion aux objectifs de l'enseignement spécialisé
3. la gestion d'un groupe d'élèves
4. les habiletés à communiquer
5. les relations interpersonnelles
6. les devoirs généraux de la fonction s'appliquant à l'école publique
7. la capacité de travail interdisciplinaire et en équipe.

Les candidat-e-s pourront être convoqué-e-s à un deuxième entretien avec la Direction pédagogique de l'Office, voire à un troisième entretien avec la direction médico-psychologique.

6. Période probatoire

La période probatoire dure en principe deux ans, au cours de laquelle le/la nouvel-le collaborateur/trice est au bénéfice d'un contrat d'employé.

7. Traitement

L'échelle des traitements de l'Etat de Genève est disponible via l'adresse internet <http://etat.geneve.ch/df/ope/index.jsp>. Les montants indiqués sur cette échelle correspondent au salaire annuel brut, versé en 13 mensualités, pour un taux d'activité de 100%.

Les éducateurs/trices sociaux/les sont rémunéré-e-s comme suit :

	Classe salariale	
	A l'engagement	A la nomination ou à la stabilisation
Personnes détentrices des titres requis	15	15
Personnes en cours d'obtention des titres requis	13 ou 14	15

Le système salarial comprend le versement d'augmentations annuelles (annuités). Des expériences professionnelles utiles au poste peuvent donner droit à des annuités supplémentaires. Celles-ci sont, le cas échéant, calculées au moment de l'engagement.

Valérie Alhéritière
Responsable des ressources
humaines



**Engagement d'éducatrices et éducateurs
dans l'enseignement spécialisé genevois
Année scolaire 2012-2013**

Ce document complété est à insérer en première page de votre dossier de candidature

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : **Nationalité :**

Adresse :

Téléphones (fixe et portable) : /

Adresse courriel : @

Autorisation de travail et/ou de séjour : oui non **Permis (C, B, G, etc.) :**

Poste recherché

Educatrice/teur : **Taux recherché :** %

Type de mission souhaitée :

<input type="checkbox"/> Centre médico-pédagogique	<input type="checkbox"/> Classe intégrée
<input type="checkbox"/> Para-scolaire	<input type="checkbox"/> Foyer
<input type="checkbox"/> Réseau d'enseignement prioritaire	<input type="checkbox"/> Relais parents-enfants

Titre obtenu

Libellé exact et complet du titre :

Délivré par (nom de l'école, HETS, Université, HEP, Institut, etc.) :

Date d'obtention : **Lieu d'obtention :**

Documents joints à votre dossier

- Titre(s), diplôme(s)
- Reconnaissance de titre (*si en cours, joindre un justificatif*)
- Copie du/des diplôme(s)
- Autorisation de travail et/ou de séjour (permis B, C, G, etc.)
- Casier judiciaire de moins de 3 mois (original) en cours d'obtention
- Certificat de bonne vie et mœurs de moins de 3 mois (original) en cours d'obtention
- 2^{ème} exemplaire du dossier de candidature